



Séance du conseil d'administration du CROUS
Du 14 novembre 2023

Délibération CA – 2023-11-14-04

Règlement intérieur des restaurants universitaires

Vu les articles L822-1 à L822-5 du code de l'éducation

Vu le décret n°2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires

Vu la convocation des membres du conseil d'administration du CROUS de Limoges pour la séance du 14 novembre 2023

- **Point de l'ordre du jour**

4 – Règlement intérieur des restaurants universitaires

- **Article 1** : Le Conseil d'Administration se prononce sur le règlement intérieur des restaurants universitaires

Nombre de membres participant à la délibération : 14
Abstentions : 0
Pour : 14
Contre : 0

Fait à Limoges le 14 novembre 2023

Le Recteur Délégué à l'Enseignement Supérieur,
la Recherche et l'Innovation

Claudio Galderisi